

CHOIX PATRIMOINE

Information périodique au : 29.02.2024

FCPE de Société Générale Gestion

Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION

Sous déléataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

CHOIX PATRIMOINE

État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Devise de comptabilité de l'OPC : EUR	Montant à l'arrêté périodique
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-24-55 du code monétaire et financier		-
b) Avoirs bancaires		327,25
c) Autres actifs détenus par l'OPC		2 462 400,30
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)		2 462 727,55
e) Passif		-2 618,02
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net OPC)		2 460 109,53

Nombre de parts ou actions en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

Parts ou actions	Nombre de parts ou actions en circulation	Devise parts ou actions	Valeur nette d'inventaire par part ou action (Valeur Liquidative)
Part C / 990000081149	2 460 109,53	EUR	28,603

CHOIX PATRIMOINE

Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier. <i>(Article R.214-32-18-I-1° du code monétaire et financier)</i>		
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen. <i>(Article R.214-32-18-I-2° du code monétaire et financier)</i>	-	-
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'épargne salariale. <i>(Article R.214-32-18-I-3° du code monétaire et financier)</i>	-	-
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-32-18 du code monétaire et financier. <i>(Article R.214-32-18-I-4° du code monétaire et financier)</i>	-	-
e) Les autres actifs : il s'agit des actifs mentionnés au I et II de l'article R. 214-32-19* du code monétaire et financier.	100,09	99,99

* L'ensemble des actifs listés à cet article n'est pas éligible à un Fonds d'Épargne Salarial (FES). En outre, selon la typologie de FES, les actifs éligibles peuvent également différer (cf articles R.214-207 et R.214-212 al.2).

CHOIX PATRIMOINE

Répartition des actifs du 1°, 2°, 3° et 4° de l'article R. 214-32-18-I du code monétaire et financier, par secteur économique

Secteur économique (10 principaux secteurs)	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Autres secteurs	-	-
Total	-	-

Ventilation des autres actifs par nature

(Articles R. 214-32-19 du code monétaire et financier)

Nature d'actifs	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
PARTS OU ACTIONS D'OPC :	100,09	99,99
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- OPC nourriciers	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP)	-	-
- OPC I et OPPCI (Organismes Professionnels de Placement Collectif Immobilier)	-	-
- Autres	100,09	99,99
AUTRE NATURE D'ACTIFS :	-	-
- Bons de souscription	-	-
- Bons de caisse	-	-
- Billets à ordre	-	-
- Billets hypothécaires	-	-
- Autres	-	-
TOTAL	100,09	99,99

CHOIX PATRIMOINE

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions / Remboursements
<i>Devise de comptabilité de l'OPC : EUR</i>		
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier. (Article R.214-32-18-I-1° du code monétaire et financier)		
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen. (Article R.214-32-18-I-2° du code monétaire et financier)	-	-
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'épargne salariale. (Article R.214-32-18-I-3° du code monétaire et financier)	-	-
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-32-18 du code monétaire et financier. (Article R.214-32-18-I-4° du code monétaire et financier)	-	-
e) Les autres actifs : il s'agit des actifs mentionnés au I et II de l'article R. 214-32-19* du code monétaire et financier.	100 913,09	262 696,81
Total sur la période	100 913,09	262 696,81

* L'ensemble des actifs listés à cet article n'est pas éligible à un Fonds d'Epargne Salarial (FES). En outre, selon la typologie de FES, les actifs éligibles peuvent également différer (cf articles R.214-207 et R.214-212 al.2).

Frais de gestion

Commission de surperformance (frais variables) : montant et % des frais sur la période	Montant	%
Catégorie de part :		
Part C / 990000081149	-	-

CHOIX PATRIMOINE

Indication des données chiffrées relatives aux distributions unitaires sur résultat et/ou sur plus ou moins-values nettes réalisées (« PVNR »), versées au cours de la période ou à verser, après déduction des impôts

Date	Catégorie de parts/actions	Devise parts/actions	Nature	Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	Montant brut unitaire
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

Société Générale Gestion

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris